

15.4. Patrimoine

Bilan d'activité 2022-2024

Une première lettre de mission a été sur le sujet a été élaborée au mois de septembre 2022, suite à la création de la cellule et à la prise de fonction de la responsable en janvier 2022. Elle visait à proposer une méthodologie afin de décliner les démarches et actions en faveur de la fiabilisation de la comptabilité patrimoniale. En effet, des premiers constats effectués, il résultait notamment :

- Une déclinaison des premières actions à mener au travers des fiches actions de la RGFP ;
- L'absence d'outil spécifique de suivi du patrimoine comptable hormis certaines éditions Poly GF ;
- Un état du patrimoine comptable trop sommaire voire inexistant ;
- Un nombre conséquent de dossiers de fond en souffrance ;
- Une mauvaise organisation de la répartition des tâches entre les services concernés DAF et DBF en particulier.

Le périmètre de la mission de fiabilisation fixé par la fiche de poste est circonscrit puisqu'il s'agit d'être en capacité de déterminer :

- La consistance du patrimoine immobilisé d'un point de vue comptable ;
- La valeur de ce patrimoine ;
- Les mouvements susceptibles de l'affecter ;
- Les opérations d'ordre qui concernent le patrimoine (opération d'ordre budgétaire, opération d'ordre non budgétaire) ;
- L'impact comptable des actes emportant disposition du patrimoine c'est-à-dire les actes ayant un impact sur la consistance même du patrimoine ;
- La consistance du patrimoine mobilier dont le toilettage est impératif pour fiabiliser l'état de l'actif du Pays.

Après près de 3 années de travaux au sein de la DBF, le présent bilan vise à procéder à un point d'étape des réalisations, à évoquer les différents outils qui ont pu être développés grâce à l'assistance du BSI (bureau des systèmes d'information de la DBF) et à décliner les suites de la démarche.

L'atteinte de l'objectif stratégique est complexe et l'arrivée d'un agent de catégorie B qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2025 en renfort de la cellule devrait permettre un essor de l'activité. Depuis 2022, un agent de catégorie B exerce ses missions à 50 % au profit de la cellule patrimoine mais le plan de charge de l'activité mandatement ne permet pas une organisation performante pour ce qui concerne le volet patrimoine, malgré la bonne volonté évidente dont fait preuve l'agent.

Il convient également de souligner l'assistance cruciale du BSI de la DBF depuis la constitution de la cellule. Il est enfin à noter que la mission de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale requiert des compétences comptables pointues et que l'expertise de deux agents de la section d'investissement en particulier constitue un atout crucial pour sécuriser les propositions d'écritures.

En revanche, la mise en œuvre des actions sur le plan administratif prend du retard. L'avancée des chantiers est en effet tributaire de partenaires extérieurs dont la réactivité est variable.

Les principaux chantiers menés depuis 2022

Les différents chantiers menés convergent tous vers le même objectif : la fiabilisation du patrimoine comptable. Dans la mise en œuvre, il a donc été proposé :

- D'être en mesure de présenter un état du patrimoine qui réponde aux prescriptions réglementaires
- D'assurer la fiabilisation de comptes d'immobilisations notamment, par le biais du rattrapage (immobilisations financières et non financières) et le toilettage des biens mobiliers obsolètes qui constitue une des fiches action de la RGFP (PAT 03).
- De proposer des évolutions de l'outil Poly GF unique référentiel actuel en matière de suivi des immobilisations pour faciliter la formalisation des opérations d'ordre non budgétaire
- D'élaborer des nouveaux outils de suivi des données plus modernes et interactifs mis à jour automatiquement.

L'élaboration d'un état du patrimoine

La nécessité de disposer d'un état du patrimoine comptable

Le point de départ de la mission a consisté dans l'examen des dispositions réglementaires en matière de suivi du patrimoine afin d'être en conformité avec prescriptions imposées, notamment la présentation au vote des représentants d'un état du patrimoine lors de l'examen de la délibération de règlement (article LP 42, 3-7° de la LP 2021-9 du 1^{er} février 2021).

Une fois validé, le guide des opérations d'inventaire en mai 2022, les premiers travaux ont porté sur l'élaboration de cet état du patrimoine dont le formalisme n'est pas normé.

Il en a résulté la réalisation d'un outil BI (Business Intelligence) dédié, qui sert à alimenter les données de l'état du patrimoine et a été présenté lors du vote de la délibération de règlement du budget 2023.

La formalisation d'un document de synthèse présentant « l'état du patrimoine » :

Le parti pris retenu quant à la présentation des informations dans l'état du patrimoine a consisté à privilégier une approche qui reflète la richesse de la collectivité et son affectation. Ainsi, y figurent les données suivantes :

- La présentation des différentes catégories d'immobilisations ;
- Une grille de lecture des données chiffrées ;
- Une présentation synthétique et chiffrée du patrimoine ;
- La répartition par catégorie d'immobilisation ;
- La répartition des immobilisations par mission et par compte d'imputation.

Depuis 2023, une première ébauche de l'état du patrimoine a pu être restituée afin de respecter les dispositions de la LP 2021-9.

Résumé des fonctionnalités de l'outil BI

Ce nouvel outil POWER BI permet de disposer les données pour les comptes 20 immobilisations incorporelles, 21 immobilisations corporelles, 23 immobilisations en cours, 26 participations et créances rattachées à des participations. Ces données sont rapatriées à partir de l'application Poly GF et sont à jour à J-1, ce qui est un gage de fiabilité.

Le rapport interactif opère une mise à jour automatisée des données présentées de manière graphique et chiffrée tant pour les entrées que les sorties du patrimoine. Les évolutions sur les trois derniers exercices sont également introduites dans la perspective de la future PBT (programmation budgétaire triennale).

Les données figent une information en valeur, par catégories d'immobilisations, par centre de travail, par compte d'immobilisation uniquement pour les comptes précités. Si l'outil est désormais pleinement fonctionnel, les données sur lesquelles il s'appuie sont incomplètes et leur mise à jour s'impose.

La démarche de fiabilisation intègre ainsi un volet de traitement des écarts dont nous avons connaissance au regard des travaux dit de rattrapage à mener sur le patrimoine.

Le toilettage des biens mobiliers obsolètes (Fiche action PAT03 de la RGFP)

Une autre partie de l'activité a consisté dans la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux fiches actions de la RGFP, notamment celle relative au toilettage dans l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes.

A ce jour, l'ajustement du patrimoine s'élève à plus de 10,2 milliards. Le tableau ci-dessous récapitule les sorties intervenues depuis 2023. Ce toilettage a été conduit par catégorie d'immobilisation.

Nbre de cat. Traitées	Catégorie	Libellés de catégorie	Nombre de lignes d'accessoires	TOTAL GENERAL	Références	Date	JOPF
31	TOTAL GENERAL		16 688	10 625 343 319			
3	Total exercice 2023		9 502	3 876 113 424			
1	504	Immobilisations égales ou inférieures à 180.000F	8 239	2 782 330 082	991 CM	06/07/2023	11/07/2023
2	307	Matériel informatique	1 189	1 055 879 348	1128 CM	13/07/2023	21/07/2023
3	3071	Matériel informatique	74	37 903 994	1126 CM	13/07/2023	21/07/2023
28	Total exercice 2024		7 186	6 749 229 895			
4	300	Matériel téléphonique	300	226 219 864	365 CM	21/03/2024	29/03/2024
5	301	Froid	683	409 760 280	366 CM	21/03/2024	29/03/2024
6	305	Meuble meublant	420	293 182 812	367 CM	21/03/2024	29/03/2024
7	3702	Autres matériels	52	526 726 250	370 CM	21/03/2024	29/03/2024
8	308	Matériel de presse	20	73 995 041	368 CM	21/03/2024	29/03/2024
9	309	Matériel de génie biomédical	1 295	1 207 956 773	369 CM	21/03/2024	29/03/2024
10	306	Mobilier et matériel de bureau	1 105	596 822 597	1590 CM	12/09/2024	18/09/2024
11	3061	Mobilier et petit matériel de bureau	12	21 647 001	1589 CM	12/09/2024	18/09/2024
12	310	Mobilier et petit matériel médical	271	118 582 575	1591 CM	12/09/2024	18/09/2024
13	311	Hygiène et salubrité publique	36	75 586 453	1588 CM	12/09/2024	18/09/2024
14	312	Matériel pour le traitement	49	59 516 022	1587 CM	12/09/2024	18/09/2024
15	314	Matériel vétérinaire	25	25 485 178	1585 CM	12/09/2024	18/09/2024
16	315	Equipement de lingerie et de buanderie	128	51 339 677	1586 CM	12/09/2024	18/09/2024
17	316	Equipement scolaire et culturel	495	336 308 195	1584 CM	12/09/2024	18/09/2024
18	317	Livres-ouvrage	7	6 987 333	1583 CM	12/09/2024	18/09/2024
19	319	Equipement de sécurité et d'incendies	223	554 124 585	1582 CM	12/09/2024	18/09/2024
20	320	Matériel de sécurité	47	55 829 950	1581 CM	12/09/2024	18/09/2024
21	321	Habillement et vêtement de travail	1	395 008	1580 CM	12/09/2024	18/09/2024
22	322	Cuisine	335	325 654 347	1594 CM	12/09/2024	18/09/2024
23	323	Matériel agroalimentaire	101	120 248 653	1593 CM	12/09/2024	18/09/2024
24	324	Equipements agricoles	328	260 910 038	1592 CM	12/09/2024	18/09/2024
25	325	Equipement de pêche	111	284 969 772	2083 CM	12/11/2024	13/11/2024
26	326	Equipement de plongée	66	66 796 338	2077 CM	12/11/2024	13/11/2024
27	327	Equipements de garage	776	613 035 342	2078 CM	12/11/2024	13/11/2024
28	330	Matériel topographique	13	44 592 440	2079 CM	12/11/2024	13/11/2024
29	335	Instrument de mesure	230	323 292 866	2080 CM	12/11/2024	13/11/2024
30	336	Matériel hydrologique	52	60 173 366	2081 CM	12/11/2024	13/11/2024
31	338	Equipement télédétection	5	9 091 139	2082 CM	12/11/2024	15/11/2024

La contrainte majeure : Le formalisme imposé

Le formalisme imposé est lourd puisque la sortie comptable relève des prérogatives du conseil des ministres (CM), d'où la proposition de soumettre en CM une délégation de pouvoir en faveur du MEF. Cette proposition transmise en début d'année 2024, n'a hélas pas pu aboutir, alors qu'elle aurait permis d'imprimer un rythme plus

dynamique aux travaux. Son périmètre reste circonscrit à la sortie comptable des biens mobiliers dont la valeur nette comptable est égale à zéro (biens totalement amortis).

Les autres démarches en faveur de la fiabilisation des comptes d'immobilisation : le rattrapage en patrimoine

Il existe des écarts de valeurs sur les comptes d'immobilisation qui résultent principalement d'après les constats effectués de :

- La non exhaustivité dans l'inventaire comptable des biens domaniaux notamment les terrains :

Cette situation est liée à la particularité du régime foncier de la Polynésie française et à son régime statutaire (absence des biens domaniaux par défaut, biens appartenant au Pays suite à un transfert de compétences et non comptabilisés etc...).

- Du décalage entre les données comptables et les données informatiques sur certains comptes d'immobilisation :

On peut citer pour exemple le cas des frais d'études (article 203) qui n'ont pas été transportés dans l'application Poly GF depuis 2007.

Bien évidemment, sur le plan comptable, les opérations ont été constatées pour partie mais sur le plan technique, dans l'environnement informatique, ce transport requiert la création d'un module Poly GF spécifique. Le cahier des charges y afférent a été validé et le développement de ces fonctionnalités devrait être initié en 2025.

A compter de 2025, le transport des frais d'études sur les comptes d'immobilisation définitifs devrait intervenir sur un rythme plus régulier, pour ne plus être confrontés à une situation qui implique un rattrapage du passif conséquent.

- L'incomplétude des données relatives aux participations au capital des sociétés

L'écart est de près de 13 milliards entre les données payeur et le montant effectivement détenu par la PF dans les différentes sociétés. Certaines participations n'ont jamais été entrées à raison de leur financement et, un travail spécifique est mené sur ce point. Il devrait aboutir en 2025.

A l'occasion de la rencontre que nous avons eu avec Linda le 25 novembre 2024, elle a appelé notre attention sur la prudence avec laquelle il convient de mener cette démarche. En effet, afin que le compte 261 fasse apparaître en valeur le montant que détient la PF dans le capital des sociétés, il est proposé de passer par le compte de dotation pour effectuer le rattrapage.

Ainsi par exemple, pour la SOCREDO :

- aujourd'hui au débit du compte 26, la valeur est de 500 millions de FCFP (valeur chez le payeur)
- Le pays détient 11 milliards dans le capital de la société, un ajustement sera donc effectué à hauteur de 10,5 milliards chez le payeur et 11 milliards dans l'inventaire comptable en passant par le compte 1021.

Il faudra assurer le suivi rigoureux des opérations afférentes aux cessions éventuelles de participations pour ne pas omettre de mouvementer le compte 1021 lors de la cession. Un tableau de suivi spécifique sera établi à cet effet pour chaque société.

Le payeur a validé début décembre la proposition de méthodologie et nous sommes dans l'attente de la confirmation des écritures comptables.

- La complexité des opérations de rattrapage en patrimoine

Au-delà de ces contraintes très générales, il est clair que le récolement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique est très contraint. Le bien mobilier faisant l'objet d'un traitement spécifique, est évoqué ci-après, uniquement le cas des biens immobiliers.

- Si les acquisitions menées depuis le déploiement de Poly GF sont toutes recensées de manière exhaustive, un travail de rattrapage conséquent est à mener sur ceux acquis avant 2000 ;
- Les sorties doivent également être traitées. En effet, certains biens apparaissent encore à l'actif du bilan au compte 21 alors qu'ils ont été cédés, démolis ou transférés dans le cadre d'une affectation à une entité publique tierce.
- Les transferts de gestion et cessions au profit d'entités tierces ne sont pas traitées comptablement ni informatiquement (compte 24).

Ce travail de rattrapage devait être porté de concert avec la DAF mais n'a pu aboutir malgré les propositions en vue de décliner une méthodologie. L'arrivée d'un nouvel agent de catégorie B au mois de janvier 2025 au sein de la cellule patrimoine, devrait permettre de relancer ce chantier.

Il est proposé de commencer ces travaux de rattrapage par les biens domaniaux situés aux Australes. Cela permettra de disposer d'un chantier test pilote et d'éprouver une méthodologie et de l'ajuster. Par ailleurs, la subdivisionnaire DAF des Australes a déjà largement entamé les travaux de recensement des biens domaniaux.

Evolution de l'outil poly gf et creation de nouveaux outils

Evolutions POLY GF

Deux évolutions majeures pour la partie patrimoine sont concernées : le traitement informatique du transport des frais d'études sur le compte d'immobilisation définitif et l'introduction d'un module de transport du 21 au 24.

- **La première évolution : le module de transport du 20 au 23**

Cette évolution a fait l'objet d'un cahier des charges validé en COPIL Poly-GF en début d'année 2024. Les travaux n'ont pu être initiés cette année car l'équipe de la DSI est mobilisée sur d'autres projets prioritaires (SYSMARCHE). Ce cahier des charges a bien entendu été au préalable validé par le BSI.

- **La seconde évolution : le module de transport du 21 au 24**

Le cahier des charges n'est toujours pas finalisé mais devrait l'être d'ici la fin de l'exercice. Ce second cahier des charges sera discuté en interne à l'investissement de concert avec le BSI qui devra faire une validation de la proposition avant transmission à la DSI en vue d'inscrire la mesure à l'examen du COPIL de Poly GF.

- **D'autres évolutions Poly GF moins conséquentes** mais tout aussi importantes ont également été demandées par le BSI de la DBF en cours d'année suite aux différents constats faits.

On peut citer par exemple le blocage du choix de la catégorie 500 pour les dépenses imputées à l'article 203.

16.4.2.2. Les autres outils

- **La création d'un outil de suivi des participations au capital des sociétés :**

Cet outil a été réalisé par le BSI pour la mise à jour des données relatives aux immobilisations financières. A partir des données Poly GF d'une part, et de celle de bureau PRB d'autre part, la cellule patrimoine dispose désormais d'un fichier qui consolide les données relatives :

- Au montant des participations du pays au capital des différentes sociétés
- Au montant des dividendes effectivement versés par exercice depuis 2000.

Cet outil permet de disposer d'une visibilité sur ce que rapporte chaque année les dividendes à la collectivité par rapport au montant que la PF détient dans le capital.

- **L'outil BI de suivi des recettes domaniales**

Cet outil conforte à J-1 du niveau des recettes domaniales recouvrées afin d'avoir une connaissance du rendement annuel du domaine de la collectivité (domaine public et domaine privé) pour le mettre en rapport avec le coût annuel de l'occupation du parc immobilier des ministères et services.

L'outil est aujourd'hui opérationnel de manière satisfaisante et fiable.

- **L'outil BI de suivi des dépenses bâtimentaires**

Ce rapport permet de disposer d'une information à J-1 du coût d'occupation du parc immobilier par les services et ministères (parc immobilier du pays comme le parc immobilier pris à bail).

Les ajustements ont été effectués au cours de la première semaine de décembre 2024 et désormais les données rapatriées sont exactes.

- **L'outil de suivi (comptable) des affectations :**

Une réflexion est actuellement menée afin de disposer d'un fichier pour le suivi des opérations comptables afférentes aux affectations qui viendrait générer les propositions d'opérations d'ordre non budgétaires y relatives.

Cet outil servira à alimenter le futur module Poly GF de transport du 21 au 24.

Les évolutions réglementaires

La modification de l'arrêté 951 CM du 15 juillet 2015 relatif à l'amortissement des immobilisations

Cette modification a été proposée afin que les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations achevées au 1er janvier 2019 empruntent le même régime que celui des dotations aux amortissements des immobilisations achevées avant le 1er janvier 2014.

Cette démarche conduit à un ajustement qui milite dans le sens d'une plus grande sincérité des comptes du Pays.

La modification du seuil d'imputation des biens mobiliers en section d'investissement

Le seuil d'imputation a été relevé et porté à 180 000 F CFP au lieu de 90 000 F CFP. Par ailleurs, une nouvelle tranche d'imputation a été laissée à la discrétion des ministères et services qui peuvent désormais imputer indistinctement en section de fonctionnement ou d'investissement les acquisitions de biens mobiliers dont la valeur est comprise entre 90 000 F CFP et 180 000 FCFP.

Cette modification devrait permettre d'assurer un règlement plus diligent des factures et de limiter les rejets de paiement. La circulaire précisant l'impact de ces nouvelles mesures a été signée par le MEF le 4 décembre 2024. Parallèlement, le guide des opérations d'inventaire a été amendé. La version consolidée de la partie du guide impactée par les modifications (fiche n° 12) a été transmise au SGG dès signature de la circulaire par le MEF mais

n'a pas encore été mis en ligne sur LEXPOL mais devrait l'être sous peu, Nicole Terraillon m'a répondu ce matin (13.12.2024).

Les chantiers à venir

La poursuite du toilettage comptable du mobilier

Ce chantier doit être poursuivi. Deux catégories d'immobilisations importantes seront toilettées :

- 328 : matériel de transport routier
- 329 : matériel de navigation

Ce volet du chantier va impliquer un travail de récolement avec les données de la DTT, de la DAF, de la DEQ afin de s'assurer au préalable de la consistance effective du parc automobile.

Si l'on se fie aux données comptables dont il faudra au préalable assuré un filtrage :

- la catégorie 328 compte 1143 biens immobilisés représentant une valeur totale de 5 milliards ;
- la catégorie 329 compte 387 biens immobilisés représentant une valeur de 3,8 milliards.

Le traitement des sommes en compte d'attente chez le payeur

Les sommes inscrites au compte 47 doivent être traitées. Ce travail sera initié en 2025.

Les affectations et cessions au profit d'entités publiques tierces

Comme évoqué, les transferts de gestion et les cessions au profit d'entités publiques tierces ne sont pas traitées de manière exhaustive comptablement.

Aujourd'hui, tous les biens affectés aux établissements publics, aux communes, syndicats de communes, SEM figurent au compte 21 à l'actif alors qu'elles devraient être transportées au compte 24.

De même, les biens cédés aux communes ou aux établissements publics figurent encore en grande partie à l'actif au compte 21.

Ce travail majeur requiert une collaboration étroite de la DAF puisqu'il implique :

- Un recensement exhaustif des biens
- Un examen des titres pour déterminer la valeur historique des biens pour ceux acquis avant 2000 qui n'auraient pas fait l'objet d'un rattrapage dans Poly GF
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater l'entrée en patrimoine et doter de compte 21 si les acquisitions n'ont pas donné lieu à un mandat avant 2000 ou si aucune information ne figure dans les archives de la DBF
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater le transport au compte 24 pour les biens affectés
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater la sortie définitive du patrimoine dans le cas des cessions au profit des communes pour la constitution de leur domaine.

Les démolitions

Ce chantier a été initié en 2022 mais n'a pas avancé.

Dans ce cadre, un travail de recensement et d'identification des biens démolis avait été demandé à la DAF et à la DEQ.

La DBF dispose d'un listing des biens dont la démolition a été diligentée par la DEQ.

Par contre, aucune information sur les démolitions réalisées par la DAF.
Il est donc proposé de traiter le sujet en commençant par les immeubles démolis par la DEQ.

Le village Tahitien

Sur ce sujet qui traine depuis 2022, nous allons tenter d'aboutir. Néanmoins, il semblerait que G2P n'ait pas de visibilité sur le sort du projet du village Tahitien.

La réalisation d'un nouvel outil BI relatif aux participations au capital des sociétés

Le cahier des charges est en cours de rédaction.

ETAT 2024 DE L'IMMOBILIER DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DU PAYS

Etat de l'immobilier des services administratifs du Pays

Immobilier propriété du Pays (données 2022)

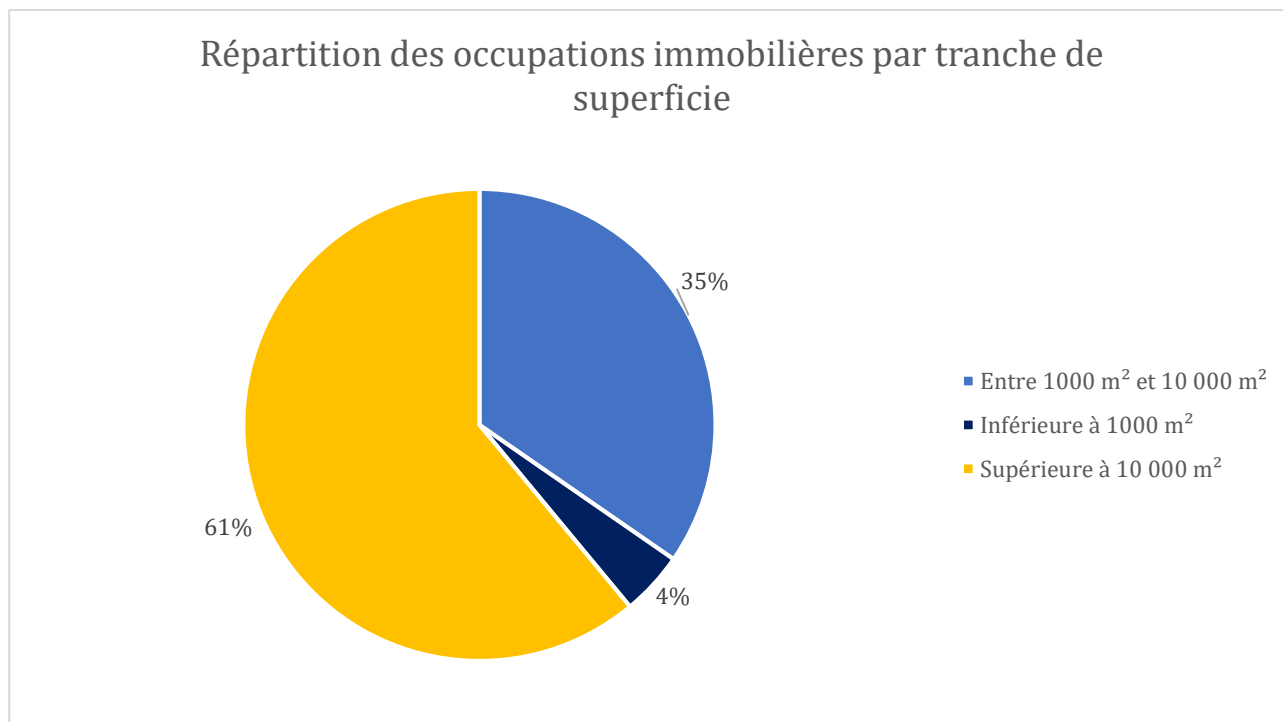
Nom	Sigle	Nombre de bâtiment localisés	Nombre de titres d'occupation	Superficie des locaux occupés (m²)
Direction de l'équipement	DEQ	207	137	54 672,26
Direction de la santé	DSP	127	155	26 276,00
Direction de l'agriculture	DAG	111	159	20 553,01
Service des moyens généraux	SMG	6	10	16 322,36
Direction des affaires foncières	DAF	7	11	9 564,15
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	DSFE	21	34	8 149,95
Direction des ressources marines	DRM	22	27	6 666,42
Direction de l'aviation civile	DAC	51	56	5 854,76
Circonscription des îles Marquises	CMQ	9	9	3 428,00
Direction de la biosécurité	DBS	8	9	3 313,19
Service de l'informatique	SI	1	1	2 994,00
Direction des transports terrestres	DTT	6	9	2 985,82
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles	SEFI	3	3	2 759,67
Direction de la construction et de l'aménagement	DCA	9	12	2 666,58
Direction générale des ressources humaines	DGRH	3	10	2 610,00
Direction des impôts et des contributions publiques	DICP	4	10	2 249,89
Direction de la culture et du patrimoine	DCP	4	7	1 845,26
Service de l'imprimerie officielle	IO	1	1	1 381,60
Direction de la jeunesse et des sports	DJS	5	4	1 334,00
Circonscription des îles Australes	CAU	11	22	1 293,50
Service d'accueil et de sécurité	SAS	4	4	1 195,67
Secrétariat général du Conseil économique, social, environnemental et culturel	SG-CESEC	1	1	1 178,00
Circonscription des îles sous	CISL	2	2	1 175,50
Direction de l'environnement	DIREN	3	6	1 099,00
Direction générale de l'éducation et des enseignements	DGEE	8	8	1 081,00

Nom	Sigle	Nombre de bâtiment localisés	Nombre de titres d'occupation	Superficie des locaux occupés (m²)
Secrétariat général du Gouvernement	SGG	1	1	1 055,70
Direction du travail	TRAV	1	1	1 000,00
Délégation de la Polynésie française à Paris	DPF	1	1	997,50
Direction générale des affaires économiques	DGAE	2	2	971,00
Contrôle des dépenses engagées	CDE	1	1	760,00
Direction polynésienne des affaires maritimes	DPAM	1	2	609,00
Service du tourisme	SDT	6	10	598,00
Service des parcs et jardins et de la propreté	SPJP	6	7	555,00
Direction du budget et des finances	DBF	3	3	545,36
Circonscription des îles Tuamotu	CTG	2	2	458,00
Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale	ARASS	1	2	400,00
Service des énergies	SDE	1	1	385,00
Direction de la modernisation et des réformes de l'administration	DMRA	1	1	350,00
Service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française	ART	1	1	300,00
Direction générale de l'économie numérique	DGEN	1	1	256,78
Délégation pour le développement des communes de la Polynésie française	DDC	1	1	243,38
Service de la traduction et de l'interprétariat	STI	1	2	217,98
Délégation à l'habitat et à la ville	DHV	2	2	150,90
Service de la communication	COM	1	1	150,00
Agence de développement économique de la Polynésie française	ADE	1	2	141,00
Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires	DSCEN	1	3	127,00
Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique	DAIE	1	1	126,46
Délégation à la recherche	REC	1	3	72,00
Total général		672	758	193 119,65

Les services occupant le plus de locaux sont par ordre décroissant : la DEQ (54 672 m²), la DSP (26 276 m²), la DAG (20 553 m²) et le SMG (16 322 m²).

Ils représentent à eux quatre environ 61% des surfaces occupées par les services administratifs du Pays. 23 services occupent entre 1000 m² et 10 000 m² soit 35% de la surface totale occupée.

Enfin, 21 services occupent moins de 1000 m² ce qui représente 4% de la surface totale.

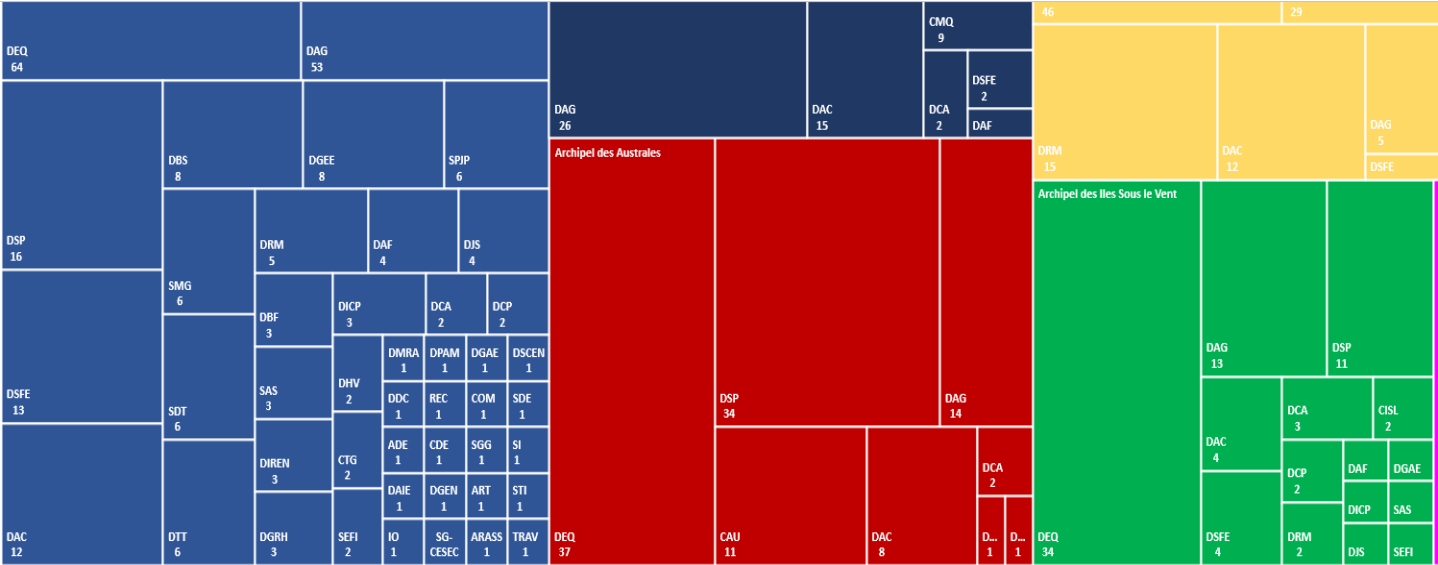
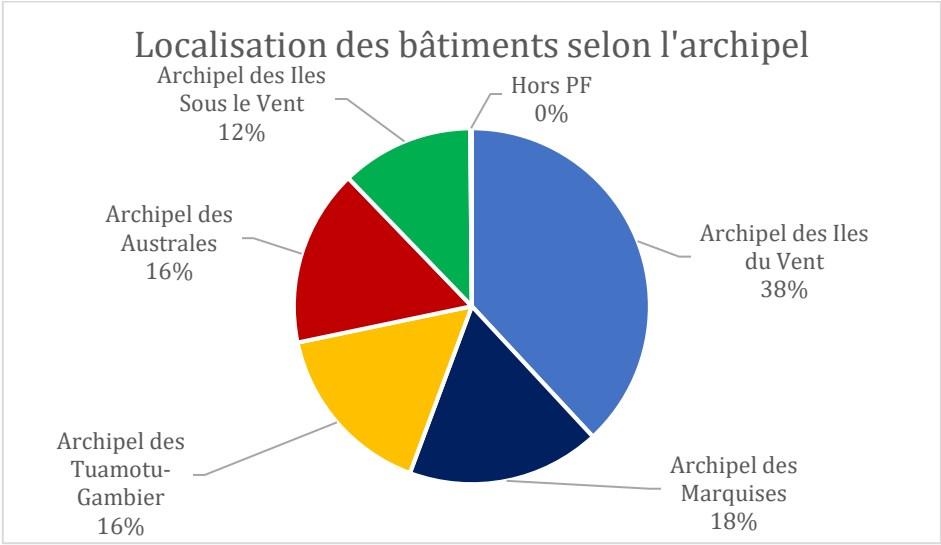


Localisation géographique des bâtiments occupés par les services (données 2022)

Secteur géographique	Nombre de bâtiments localisés
Archipel des Iles du Vent	256
Archipel des Marquises	118
Archipel des Tuamotu-Gambier	108
Archipel des Australes	108
Archipel des Iles Sous le Vent	81
France	1
Total général	672

La majorité des 672 bâtiments localisés est située dans le secteur des Îles du Vent (38 %). L'archipel de la Société regroupe 94% des services administratifs.

La délégation de Polynésie française représente le Pays en France métropolitaine au sein de la capitale.



Localisation géographique des bâtiments occupées par les services (données 2022)

Secteur géographique	Nombre de bâtiments localisés
Archipel des Iles du Vent	256
Archipel des Marquises	118

Archipel des Tuamotu-Gambier	108
Archipel des Australes	108
Archipel des Iles Sous le Vent	81
France	1
Total général	672

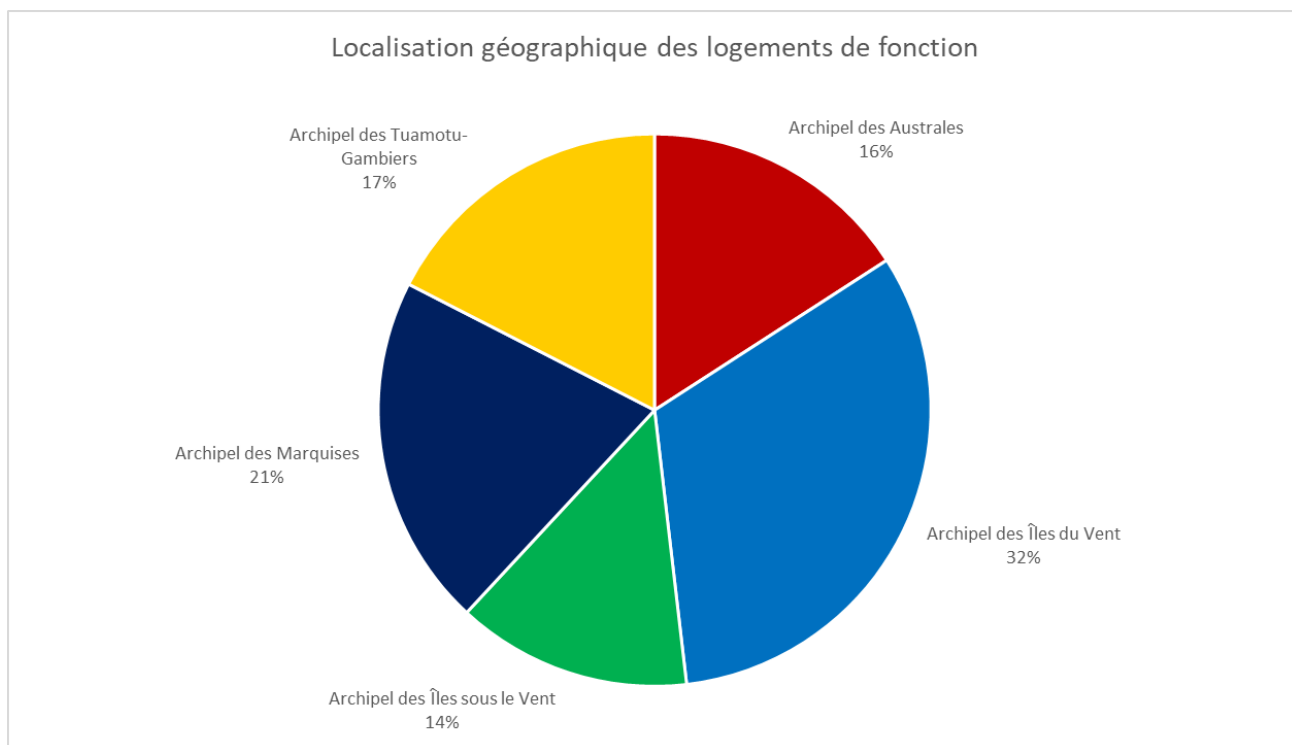
La majorité des 672 bâtiments localisés est située dans le secteur des Îles du Vent (38 %). L'archipel de la Société regroupe 94% des services administratifs.

La délégation de Polynésie française représente le Pays en France métropolitaine au sein de la capitale.

Logements de fonction

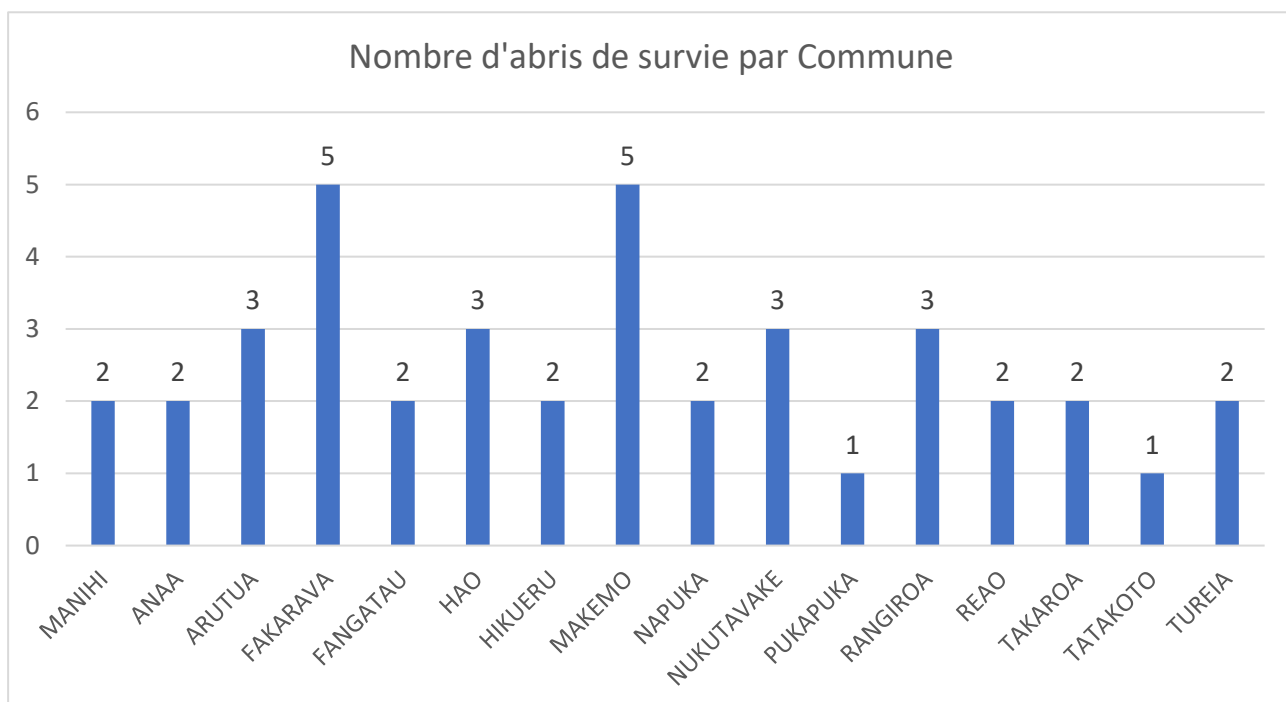
Le Pays dispose en 2024 de 206 logements de fonctions. Ces derniers sont mis à disposition de 10 services répartis comme suit :

Service affectataire	Nombre de logements de fonction
Direction générale de l'éducation et des enseignements - DGEE	66
Direction de la santé - DSP	46
Direction de l'équipement - DEQ	41
Direction de l'aviation civile - DAC	23
Direction des ressources marines - DRM	10
Circonscription des Australes - CAU	6
Circonscription des Marquises - CMQ	6
Direction de la construction et de l'aménagement - DCA	4
Direction de l'agriculture - DAG	3
Service des parcs et des jardins - SPJP	1
Total général	206



Abris de survie

Suite à l'engagement pris par le Pays avec l'aide de l'Etat à construire des abris para-cycloniques afin de protéger la population face aux risques naturels, 40 abris de survie respectant les normes en vigueur ont été construits sur 16 communes des Tuamotu.



Immeuble de Paris (données 2022)

Le Pays dispose également d'un immeuble de 1300 m² sis au 28 boulevard Saint Germain dans le 5^{ème} arrondissement de Paris. L'immeuble a été acquis en 1987 pour une somme de 454 545 455 XPF. Cet immeuble accueille les locaux de la Délégation de la Polynésie française, Air Tahiti Nui ainsi que la Caisse de Prévoyance Sociale.

Locaux de Nouméa – Immeuble FOCH

Le Pays est également propriétaire du 12^{ème} étage de l'immeuble « Maréchal FOCH » situé au 19, Avenue du Maréchal Foch à Nouméa, à l'angle de la rue Jean JAURES et de l'avenue du Maréchal Foch, place des cocotiers. Ce bien a été acquis en 1987 au prix de 46 500 000 XPF.

Cet étage comprend des locaux d'une surface totale de 341.67 m², dont 9 locaux dénommés A à I, et de 5 emplacements de stationnement au 2^{ème} étage.

Les locaux ont été affectés au service des affaires sociales de 1987 à 1991, date de fermeture de l'antenne sociale de Nouméa. De 1996 à 2020, les locaux ont été loués au profit du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2020, les locaux sont libres mais doivent être rénovés. En 2022, une proposition de vente de l'ensemble immobilier a été faite au conseil des ministres compte tenu de la

situation du secteur immobilier sur place et des difficultés de remise en location des locaux au vu de leur état et de leur localisation en centre-ville avec des problématiques de stationnement. Le président du pays a fait part en juillet 2022 de son souhait de conserver la propriété de ces locaux pour les besoins de représentation des entités polynésiennes ou dans le cadre d'échanges avec le gouvernement calédonien. Des travaux de rénovation sont en cours en vue de l'occupation d'une partie des locaux par une représentation de la délégation polynésienne et la mise en location de la surface non occupée par cette dernière.

Immobilier loué par le Pays

Parmi les bâtiments occupés, tous ne sont pas la propriété du Pays, le parc immobilier domanial ne permettant pas d'héberger l'ensemble des services administratifs. Aussi, la collectivité a recours à des baux auprès de propriétaires extérieurs (privés, établissements publics, communes, etc.) pour le compte de certains services.

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
1	Hôtel Tiare	PAPEETE	DSP	2 000,00	9 682 000
2	PAPINEAU (Locaux sis au RDC, 1er et 2ème étages)	PAPEETE	SEFI	2 574,00	5 508 000
3	PAPINEAU (Locaux sis au 4 et 5ème étages)	PAPEETE	DGRH	1 738,00	3 980 000
4	Immeuble du Musée de la perle	PAPEETE	DSP	1 244,00	3 453 000
5	Immeuble SAT NUI	PAPEETE	DPAM	1 256,40	2 546 380
6	PAPINEAU (locaux sis au 3ème étage)	PAPEETE	DT	1 000,50	2 217 000
7	Immeuble MANATEA NUI	PAPEETE	DRM	1 065,00	1 954 555
8	Immeuble LECAILL (locaux sis au 1er et 2ème étages)	PAPEETE	DRM	1 369,50	1 904 800
9	Locaux à usage de bureaux	PAPEETE	DBS	685,00	1 633 839
10	Immeuble UUPA (locaux sis au 4ème et 5ème étages)	PAPEETE	SMG	571,00	1 142 000
11	1 hangar	PAPEETE	DAC	1 000,00	1 000 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
12	Immeuble BOUGAINVILLE	PAPEETE	DSP	361,00	900 000
13	Immeuble BREA	PAPEETE	DHV	343,00	845 625
14	Immeuble VAIMA (locaux sis aux 1er et 3ème niveau du Centre VAIMA)	PAPEETE	DRM	287,20	549 000
15	Locaux à usage de bureaux + 1 hangar	PAPEETE	DAC	684,76	530 000
16	Centre Vaima (lot 124 et 125 sis au 4ème étage)	PAPEETE	DGRH	215,00	492 000
17	Des locaux à usage de bureaux	PAPEETE	DAF/BDA	320,00	490 000
18	Immeuble LEVY	PAPEETE	DPDJ	382,14	450 000
19	1 local à usage de bureaux dépendant de l'immeuble FARE TONY	PAPEETE	ADE	141,00	375 000
20	Centre VAIMA (lot 131 sis au 4ème étage)	PAPEETE	DGRH	135,00	360 000
21	CENTRE PAOFAI (lot 29 et 30 sis au 1er étage)	PAPEETE	SDT	137,00	310 300
22	Immeuble FELANYNA (locaux sis au rez-de-chaussée + 2ème étage)	PAPEETE	DAC	295,00	270 000
23	Immeuble BRUGGMANN (locaux sis au RDC et au 1er étage)	PAPEETE	DPE	385,00	250 000
24	Places de parking	PAPEETE	DT	-	182 000
25	13 places de parking	PAPEETE	SEFI	-	146 900
26	10 places de parking	PAPEETE	DAC	-	140 000
27	1 terrain nu	PAPEETE	DRM	365,00	140 000
28	12 places de parking	PAPEETE	DPE		108 000
29	1 terrain	PAPEETE	DAF	347,00	100 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
30	15 places de parking	PAPEETE	DAF	347,00	100 000
31	6 places de parking dépendant de l'immeuble FARE TONY	PAPEETE	ADE	-	93 000
32	Bâtiment 5 dépendant de la Cité Grand	PIRAE	DSFE	-	850 000
33	Locaux à usage de bureaux	PIRAE	DJS	99,31	260 000
34	Immeuble MOUCHI YOUNG	PUNAAUIA	DSFE	349,00	450 000
35	Locaux à usage de bureaux et hangar	FAAA	DBS	1 130,20	1 200 594
36	Locaux à usage de bureaux et de stockage	FAAA	DAC	300,00	480 000
37	1 maison d'habitation + terrain	MAHINA	DSFE	2 710,00	250 000
38	Locaux à usage de bureaux	MAHINA	SEFI	78,00	100 000
39	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DSFE	303,83	488 273
40	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DAF	212,60	350 492
41	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	SEFI	175,00	350 000
42	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DCA	195,30	309 531
43	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DMRA	125,00	200 000
44	1 maison à usage d'habitation + terrain	AFAAHITI	DSP	949,00	150 000
45	Un local à usage de bureaux	AFAAHITI	DTT	75,00	100 000
46	Un local à usage de bureaux	AFAAHITI	DAG	50,00	80 000
47	Locaux à usage de bureaux	VAIRAO	DRM	1 333,00	20 000 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
48	1 maison d'habitation	MOOREA TEAVARO	DSFE	322,00	160 000
49	1 local dépendant du bâtiment de la commune	MOOREA TEAVARO	DJS	61,00	35 000
50	Maison d'habitation privé	TAHAA	DSP	150,00	100 000
51	1 local	TAHAA	DSFE	129,00	50 000
52	Terrain	MAUPITI	DSP	1 156,00	2 890
53	1 local	HUAHINE	DRM	9,00	35 000
54	1 appartement	BORA BORA	DSP	64,03	150 000
55	1 appartement de type F2	BORA BORA	DSP	73,00	120 000
56	5 appartements de type F2	BORA BORA	DSP	45,00	110 000
57	2 appartements de type F2	BORA BORA	DSP	45,00	110 000
58	Maison d'habitation privé	MANIHI	DSP	41,00	75 000
59	1 local	MATAIVA	DSP	30,00	40 000
60	Maison d'habitation privé	GAMBIER	DSP	60,00	85 000
61	Maison d'habitation privé	UA HUKA	DSP	54,00	50 000
62	Maison d'habitation privé	FATU HIVA	DSP	72,00	50 000
63	Maison d'habitation privé	TAHUATA	DSP	-	55 000
64	Immeuble TOUMAI (1 local à usage de bureaux)	MOOREA PAOPAO	SEFI	50,00	85 000
65	1 local	RANGIROA	DSP	38,00	45 000
Total				29 732,77 m²	68 830 179 F cfp / mois

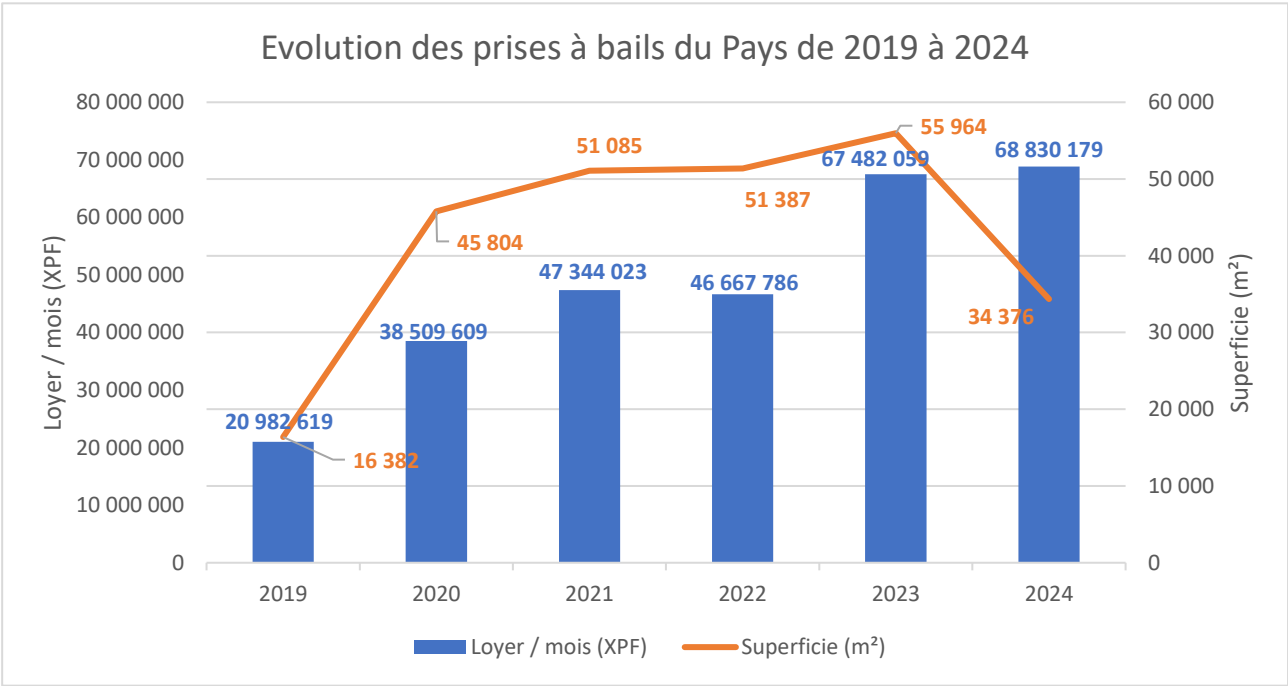
65 contrats (baux ou conventions) ont été conclus, pour les besoins de vingt-quatre (24) services du Pays, dont 62 bâtiments et 3 terrains, pour un coût pour la collectivité de 68 830 179 XPF/mois soit un montant total de **825 962 148 XPF / an.**

47 % des prises à bail sont situées à Papeete, elles représentent 41 853 399 XPF / mois (**502 240 788 / an**) soit 65 % du budget annuel total alloué aux locations pour le compte de ces services.

Ces prises à bail concernent également la location de terrains nus et places de parking pour 3 136 790 XPF / mois (**37 641 480 XPF / an**).

Année	Nombre	Superficie (m²)	Loyer / mois (XPF)
2019	17	16 382	20 982 619
2020	29	45 804	38 509 609
2021	50	51 085	47 344 023
2022	52	51 387	46 667 786
2023	59	55 964	67 482 059
2024	65	34 376	68 830 179
Pourcentage d'évolution entre 2019 et 2024	+282.4 %	+81,5 %	+228 %

Il est à noter que toutes les surfaces n’ont pas été communiquées à la Direction des Affaires Foncière pour la rédaction de ce présent rapport. Aussi les graphiques produits pour l’année 2024 ne sont qu’indicatifs.



On observe que la superficie totale louée a augmenté d’environ 10% entre 2022 et 2023 alors que le montant des loyers a augmenté de plus d’un tiers.

Pour l'année 2024, près d'un tiers (35.5 %) du budget total consacré aux prises à bail est alloué à la Direction des ressources marines, soit **293 320 260 XPF/ an**, dont :

- Pour l'occupation de locaux aux 1^{er} et 2^{ème} étage de l'immeuble LECAILL à Papeete (1 904 800 XPF / mois soit **22 857 600 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux de l'immeuble MANATEA NUI à Papeete (1 954 555 XPF / mois soit **23 454 660 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux aux 1^{er} et 3^{ème} niveau du Centre Vaima à Papeete (549 000 XPF / mois soit **6 588 000XPF / an**) ;
- Pour l'occupation d'un local à HUAHINE (35 000 XPF / mois **soit 420 000 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux de l'IFREMER à Vairao (20 000 000 XPF / mois soit **240 000 000 XPF / an**).

Plus de la moitié des bailleurs des immeubles situés dans la commune de Papeete sont des sociétés civiles immobilières.

CELLULE DE GESTION DES VEHICULES LEGRS DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

La cellule gestion du parc automobiles du Pays

Création officialisée par l'arrêté n° 624 CM du 20/04/2021, art. 5 modifiant l'arrêté n° 69/CM du 17/01/1992 modifié, portant organisation interne du service dénommé « direction de l'équipement »

Encadrée par un agent FPT-A (attaché administratif) et secondée par un adjoint de catégorie FPT-C, les missions confiées à cette nouvelle structure, concernent l'optimisation de la gestion des véhicules du Pays, essentiellement par la mise en place d'un logiciel informatique accessible en ligne par tous les services et établissements propriétaires de véhicule(s). La cellule conseille, oriente, accompagne les services et EPA dans leurs démarches administratives relatives aux véhicules de service.

Suivi du parc automobile du Pays

Le Parc à Matériel de l'Équipement comprend une cellule nommée « Cellule de gestion des véhicules légers du Pays ». Celle-ci est en charge de l'amélioration de la gestion du parc automobile, par un accompagnement des services et EPA dans leur gestion, mais aussi et surtout, via la mise en place d'un logiciel de gestion des véhicules. Cet outil permettra l'analyse en temps réel du parc automobile, tant sur des aspects techniques que financiers. Un guide regroupant toutes les procédures relatives à la gestion des véhicules de service a été transmis aux services et EPA en septembre 2023.

Situation du parc automobile du Pays

Au titre du recensement 2024 des moyens affectés aux 66 services administratifs du pays et des EPA, la situation du parc automobile est la suivante : 1041 véhicules légers sont inscrits au patrimoine du Pays, dont 962 en circulation, 19 sont immobilisés et à réformer, 60 sont immobilisés en cours de réforme. Les $\frac{3}{4}$ des véhicules en circulation le sont aux Iles du Vent. L'effort d'assainissement du parc automobile de l'administration a porté ses fruits **puisque l'âge médian des véhicules de service est tombé à 6 ans** ; la moitié des véhicules en circulation a été achetée **après 2017**. L'âge moyen du parc reste quant à lui plus élevé à **9 ans ½**, du fait du maintien en circulation d'anciens véhicules.

BILAN DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF DES VEHICULES 2023-2024

En 2024, le parc automobile du Pays est constitué de **1 052 véhicules légers**. Parmi eux, **973 sont en circulation**, **19 sont hors d'usage** ou ont **disparu** et sont en attente de réforme, et enfin, **60 véhicules sont en cours de réforme**. Parmi les 973 en circulation, 65 ont été identifiés à réformer, mais circulent toujours.

L'âge moyen des véhicules légers en circulation se stabilise à 10 ans en 2024, tandis que l'âge médian est de 7 ans ; la moitié des véhicules du parc ont été acquis entre 2017 et aujourd'hui, illustrant l'effort de modernisation du parc. Seulement 12 véhicules légers ont été réformés en 2024.

Si la moitié du parc roule actuellement au gazole, les services montrent un net intérêt pour les marchés de véhicules électriques mis en place par le Ministère des finances. Cette offre demeure essentiellement concentrée sur les

véhicules du genre voiture particulière et deux roues, qui concernent respectivement un tiers et 12 % du parc de véhicules légers. Les camionnettes et fourgonnettes représentent un peu plus de la moitié des véhicules légers du Pays, segment pour lequel l'offre en électrique des concessionnaires est plus limitée.

Les archipels éloignés possèdent un quart du parc auto du Pays, mais représentent un tiers des véhicules à réformer, et plus de la moitié des 60 véhicules en cours de réforme ; certains véhicules attendent depuis plusieurs années d'être réformés, du fait de la difficulté d'aboutissement de la procédure dans les archipels éloignés. Les services en charge des réformes travaillent actuellement sur l'organisation de VAE dans les archipels éloignés.

La cellule maintient un contact régulier avec les services, en les tenant informés de l'évolution des procédures, et en les guidant dans leurs démarches. Un **guide complet des procédures** relatives à la gestion des véhicules de service leur a été transmis.

Précisions méthodologiques

Le recensement administratif des véhicules du Pays a été effectué entre avril 2024 et septembre 2024. Sur les 66 services et EPA interrogés, 63 ont répondu à la demande. Les véhicules des autres services (32 VL) sont toutefois présents dans la base de données, même si leurs informations ne sont pas à jour. L'objectif initial, d'effectuer un recensement des véhicules de service à une date T, et dans un temps restreint, s'avère impossible actuellement pour diverses raisons. Le principal obstacle est l'importance que revêt ce recensement aux yeux des différents services. Sans injonction d'obligation de réponse, et de réponse rapide, la plupart des services ont besoin d'être relancés, plusieurs fois, voire harcelés pour que l'on obtienne une réponse, bien souvent incomplète. Parmi les retours 2024, seul un tiers des véhicules ont une mise à jour de leur kilométrage. 230 ont un compteur déclaré HS ou aucune déclaration de kilométrage (champ vide).

La nouvelle version du Procès-Verbal de réception des véhicules diffusée mi-2023 oblige les services acquéreur d'un nouveau véhicule à faire viser ce PV par la cellule de gestion des VL. La cellule n'a visé que très peu de PV en 2024 ; la DBF semble continuer de valider des dossiers d'acquisition avec l'ancien PV de réception, malgré les circulaires et communiqués au conseil des Ministres. La cellule n'est donc informée des nouvelles acquisitions uniquement par le biais du recensement.

Un autre point important est que tous les services ne disposent pas d'un référent véhicule ou d'un responsable logistique. C'est alors un comptable ou un juriste qui prend en charge la demande. Enfin ces agents sont susceptibles de muter à tout moment, quand ils ne sont pas en CDD.

Ce recensement étant en outre déclaratif, il ne donnera qu'un ordre de grandeur des indicateurs à connaître sur le parc automobile du Pays. Seule la mise en place d'un logiciel de gestion permettra d'effectuer un recensement fiable en temps réel. À condition bien sûr, que son utilisation soit effective. C'est pourquoi la cellule a suggéré qu'un document de type Tableau de Bord, édité via le logiciel, soit systématiquement demandé dans le dossier de demande d'acquisition d'un nouveau véhicule, afin de s'assurer au préalable de la bonne gestion de la part du service demandeur de leur flotte déjà existante.

Résultats du recensement des véhicules légers du Pays 2024

En 2024, les 66 services et établissements publics administratifs disposent de 1052 véhicules légers ($\leq 3,5T$) de service ; 60 sont immobilisés car en cours de réforme, 19 sont immobilisés car hors d'usage ou volés et vont être réformés, enfin 973 véhicules sont toujours en circulation.

	Nombre de Numéro d'Immatriculation
En circulation	897
En circulation - LLD	11
En circulation - A réformer	65
A réformer - VHU	12
A réformer - Volé	7
Réforme en cours	60
Total général	1052

1052 Véhicules Légers de Service non réformés

973 VLS en circulation

19 volés/VHU à réformer

60 immobilisés en cours de réforme

908 VLS

65 identifiés à réformer

84 véhicules à réformer

Tab.1 : Véhicules légers des services et établissement publics administratifs

L'analyse qui suit sera faite sur les 973 véhicules en circulation (non immobilisés)

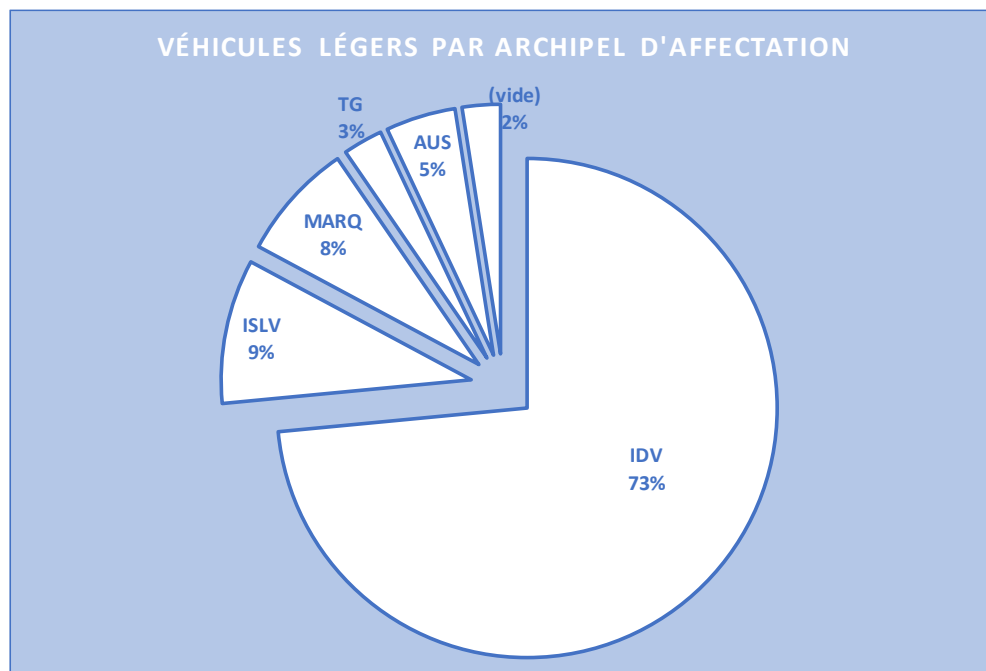
Lieu d’affectation

En 2024, **973 véhicules légers sont en circulation**. Les trois quarts sont affectés aux Iles du Vent.

		IDV	ISLV	MARQ	TG	AUS	(vide)	Total général
1	DEQ Direction de l'Equipeement	104	26	20	4	16		170
2	DSP Direction de la Santé Publique	85	25	18	9	11	14	162
3	DAG Direction de l'Agriculture	51	13	16	6	6	2	94
4	DSFE Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité	58	6	2		1		67
5	CHPF Centre Hospitalier de la Polynésie Française	35						35
6	DAC Direction de l'Aviation Civile	17	1	5	4	3	2	32
7	IJSPF Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie Fr	25	2	2		1		30
8	SMG Service des Moyens Généraux	28						28
9	CFPA Centre de Formation Professionnelle des Adultes	19	4					23
10	CAPL Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire	17	3	1		1		22
11	SPJP Service des Parcs et Jardins et de la Propreté	19						19
12	DGEE Direction Générale de l'Education et des Enseignemer	14	1	3				18
13	DSI Direction du système d'information	17						17
14	EPEFPA Etablissement Public d'Enseignement et de Formati	16						16
15	DBS Direction de la Biosécurité	15						15
16	DTT Direction des Transports Terrestres	12	1					13
17	DJS Direction de la Jeunesse et des Sports	10	2					12
18	IIME Institut d'Insertion Médico-Educatif	12						12
19	DAF Direction des Affaires Foncières	7	2	1		1		11
20	FTH Fare Tama Hau	10						10
21	DRM Direction des Ressources Marines	8	1		1			10
22	SDT Service Du Tourisme	9						9
23	SAS Service d'Accueil et de Sécurité	8	1					9
24	SEFI Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion pr	8	1					9
25	DGAE Direction Générale des Affaires Economiques	8	1					9
26	DCA Direction de la Construction et de l'Aménagement	7		2				9
27	CMMPF Centre des Métiers de la Mer de la Polynésie frança	7						7
28	DCP Direction de la Culture et du Patrimoine	5	1					6
29	TFTN Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture	6						6
30	TRAV Direction du Travail	6						6
31	DIREN Direction de l'Environnement						6	6
32	DPAM Direction Polynésienne des Affaires Maritimes	5						5
33	CAPF Conservatoire Artistique de la Polynésie française	5						5
34	DICP Direction des Impôts et des Contributions Publiques	5						5
35	ARASS Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale	4						4
36	DBF Direction du Budget et des Finances	4						4
37	SGG Secrétariat Général du Gouvernement	4						4
38	CAU Circonscription des Australes					4		4
39	CMQ Circonscription des Marquises			4				4
40	DGRH Direction Générale des Ressources Humaines	4						4
41	ISPF Institut de la Statistique de la Polynésie Française	3						3
42	CDE Contrôle des Dépenses Engagées	3						3
43	SPAA Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel	3						3
44	DAIEP Délégation aux Affaires Internationales et Européenr	3						3
45	CMA Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française	3						3
46	SIO Service de l'Imprimerie Officielle	3						3
47	SG-CESEC Secrétariat Général du Conseil Economique Social	3						3
48	DHV Délégation à l'Habitat et à la Ville	3						3
49	DPE Direction Polynésienne de l'Energie	2						2
50	DPDJ Délégation pour la Prévention de la Délinquance de la	2						2
51	ART Service de l'Artisanat Traditionnel	2						2
52	DDC Délégation pour le Développement des Communes	2						2
53	ADEPF Agence pour le Développement Economique de la Pc	2						2
54	DDI Direction régionale des douanes en Polynésie française	2						2
55	MTI Musée de Tahiti et des Iles - Te Fare manaha	1						1
56	DGEN Direction Générale de l'Economie Numérique	1						1
57	CISL Circonscription des Iles Sous-le-Vent	1						1
58	DMRA Direction de la Modernisation et de Réformes de l'Ad	1						1
59	REC Délégation à la Recherche	1						1
60	CTG Circonscription des Tuamotu Gambier				1			1
	Total général	715	91	74	25	44	24	973

Tab.2 : Véhicules en circulation par service et archipel d'affectation

Six services n'ont pas ou plus de véhicule de service.



Graph.1 : Répartition par archipel d'affectation

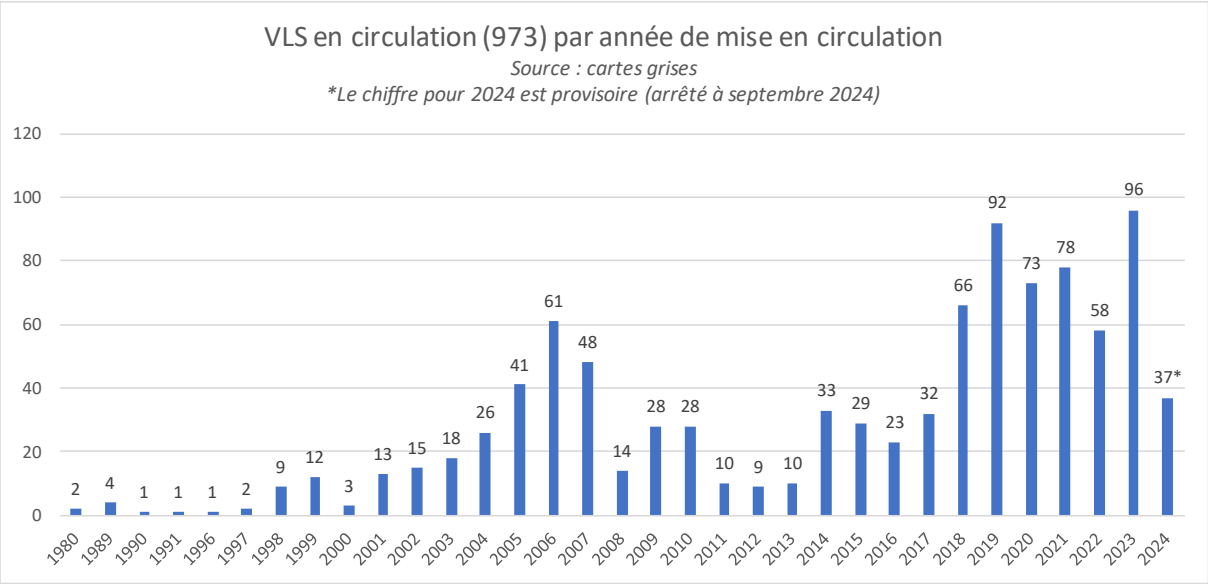
Âge des véhicules

L'âge moyen des 973 véhicules en circulation se stabilise à 10 ans en 2024, avec un âge médian de 7 ans ; la moitié des véhicules en circulation ont été acquis entre 2017 et 2024, l'autre moitié avant 2017.

Les véhicules en cours de réforme (60) ont un âge moyen et médian de 19 ans. Ceux encore en circulation et identifiés à réformer (65) ont 31 ans d'âge moyen, pour un âge médian de 20 ans (la moitié ont été achetés avant 2015).

	IDV	ISLV	MARQ	TG	AUS	(vide)	Total général
Moins d'1 an	26	3	2	1		5	37
[1 à 5 ans]	307	28	27	9	14	12	397
[6 à 10 ans]	135	15	16	5	11	1	183
[11 à 15 ans]	65	8	5		5	2	85
[16 à 20 ans]	128	27	19	5	10	2	191
[21 à 25 ans]	43	6	1	5	4	1	60
[26 à 30 ans]	7	1	3			1	12
[31 à 35 ans]	2	3	1				6
[40 à 45 ans]	2						2
Total général	715	91	74	25	44	24	973

Tab.3 : Véhicules en circulation par tranche d'âge et archipel d'affectation



Graph 2 : Véhicules en circulation par année de mise en circulation

	Nombre de VLS en circulation	Age moyen		Nombre de VLS en circulation	Age moyen
RENAULT	149	8	GUILLET	2	21
FORD	127	10	VOLKSWAGEN	2	15
DACIA	107	5	MGD	2	44
KIAMOTORS	75	7	FIAT	2	6
TOYOTA	57	7	CAN-AM	2	2
PEUGEOT	56	12	MENGEL	2	9
LAND ROVER	50	23	LONGJIA	2	6
CITROEN	48	14	LIUGONG	2	3
ELI	37	1	KEEWAY	1	18
HYUNDAI	31	13	MECANOREM	1	15
NISSAN	28	9	VEMMIX 6M	1	0
ISUZU	26	16	GOURDON	1	18
MITSUBISHI	22	15	IVECO	1	13
PIAGGIO	18	9	LABOR HAKO	1	5
YADEA	15	1	VEMMIX	1	1
MAZDA	15	8	CATERPILLAR	1	5
YAMAHA	13	9	FOURNIER	1	16
HONDA	11	6	AUSA	1	2
SUZUKI	10	6	GAUBERT	1	14
VAL DE LOIRE	7	27	STANDARD MOTOR	1	17
BYD	6	1	KAWASAKI	1	2
(vide)	6	8	SUPER SOCO	1	2
ZNA	5	1	SUZUKI	1	2
ECIM	5	19	CF MOTO	1	1
CHANGAN	3	1	VLEMMIX	1	1
CNSE	3	6	SYM	1	5
MERCEDES-BENZ	3	4	NIFTYLIFT	1	4
DFM	2	3	LOUAULT	1	17
DOOHAN	2	3	Total général	973	

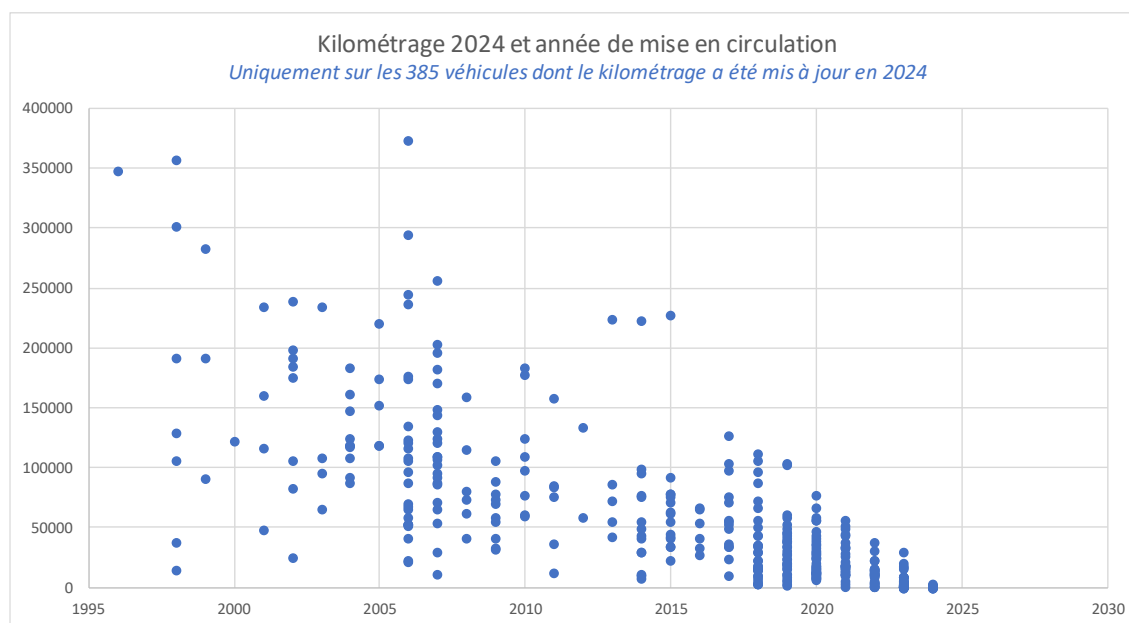
Tab.4 : Âge moyen des véhicules en circulation par marque

Kilométrage des véhicules

Parmi les 973 véhicules légers en service, 754 ont un kilométrage déclaré ; seulement un tiers d'entre eux a un kilométrage mis à jour en 2024 (385). Reste 43 véhicules dont le compteur est déclaré H.S., le reste n'a aucune déclaration de kilométrage.

Parmi les 754 VL en circulation ayant un kilométrage déclaré, 19 % ont un kilométrage supérieur à 100 000 km (146), lesquels se situent à 70 % aux IDV.

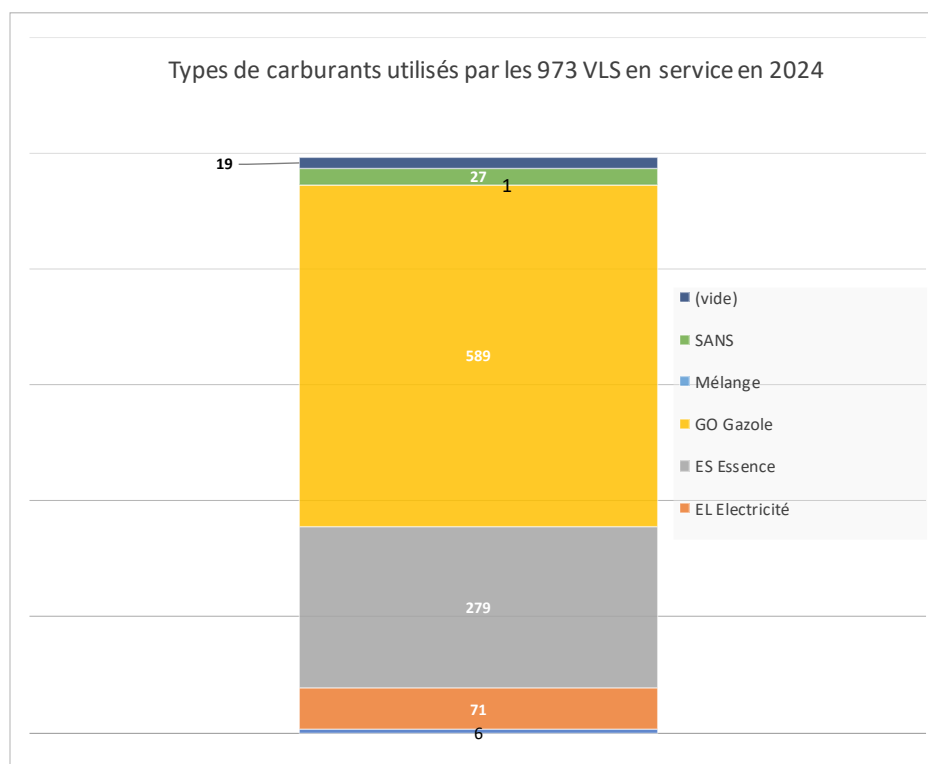
À titre indicatif, le kilométrage moyen de ces véhicules est de 56 000 km, et le médian de 32 000 km (50 % ont plus de km et 50 % en ont moins) ; avec donc 146 VL qui ont plus de 100 000 au compteur. Grandes disparités d'utilisation.



Graph 3 : Kilométrage et année de mise en circulation

Carburants

Les services sont prêts, volontaires, pour acheter des véhicules plus propres. Ils demeurent toutefois tributaires de l'offre des concessionnaires, encore limitée, d'autant que plus de la moitié du parc automobile (léger) de l'administration concerne des camionnettes/fourgonnettes, lesquelles utilisent encore couramment du gazole.



Graph 4 : Types de carburants utilisés par les VLS en service en 2024

Types de véhicules

La moitié des véhicules en circulation sont de type camionnette/fourgonnette, un tiers sont des voitures particulières, et 12 % sont des 2 roues. Le reste concerne des véhicules spéciaux (VASP) ou des remorques/caravanes (et dont le PTAC reste inférieur ou égal à 3,5 tonnes).

Les arrêtés d'affectation

Les recensements successifs ont été comparés à la base de données de la DTT, laquelle n'est pas à jour. Idem pour la base de données de la DBF, incomplète.

Restait les arrêtés d'affectation de véhicules, tenus par la DAF ; un arrêté par service/EPA, établit la liste de leurs véhicules non réformés. La DAF étant responsable des réformes, elle est en mesure de garantir des arrêtés d'affectation fiables et à jour. Or ces arrêtés ne sont plus vérifiés depuis au moins 2010. Ils ne sont réédités par la DAF que sur la base de la nouvelle liste de VL envoyée par le service pour l'édition d'un nouvel arrêté. La DAF ne vérifie pas la cohérence de cette nouvelle liste, avec l'ancienne + leur base de VL réformés. Depuis 2024, la DAF édite des arrêtés de transfert de gestion, qui remplacent les arrêtés d'affectation.

Le fait qu'au fil des années les listes de la DAF et de la DTT n'aient pas été maintenues à aujourd'hui pour conséquence l'intracabilité de véhicules qui ont potentiellement disparu. La DEQ travaille que sur une liste déclarative.

EQUIPEMENTS EN ENERGIE

Tous les services du Pays ont été sollicités dans le cadre du rapport de PR à l'APF, 45 services ont transmis à la DTI l'annexe « Energie ». La qualité du remplissage est variable d'un service à l'autre, aussi est-il envisagé d'améliorer le document pour le rapport de l'année prochaine.

Compte-tenu de la disparité des réponses, du regroupement des services au sein d'un même bâtiment ou de l'éclatement des services sur différents sites, les bases de travail retenues ne sont pas exactement les mêmes selon les données analysées.

Les données récoltées portent ainsi sur trois thématiques :

- La consommation d'électricité
- La maîtrise de la demande en énergie
- Les installations photovoltaïques

La consommation électrique de 36 services (69% des services publics) a pu être évaluée et représente près de 4,42 GWh en 2024, correspondant à moins de 1% de la consommation électrique de l'île de Tahiti.

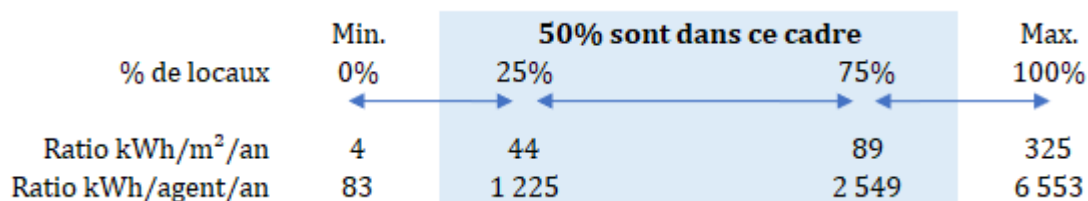
Étant données les particularités citées précédemment, il a été décidé de retenir la base de travail suivante pour la caractérisation de la consommation électrique des services :

- 41 locaux sont pris en compte ;
- Les services hébergés dans les locaux de la présidence sont exclus des calculs ;
- Les services non représentatifs d'une consommation normale de bureau car utilisant des machines grosses consommatrices ou gourmandes en climatisation sont également exclus (ex. DSI, SPAA) ;

Au total, ces 41 locaux représentent une consommation totale annuelle de 4.04 GWh et regroupent un peu plus de 1 700 agents.

En moyenne, les ratios de consommation électrique sont de 73 kWh/m²/an et 1 985 kWh/agent/an.

Pour une meilleure représentation de ces moyennes, ci-dessous la boîte de distribution avec quartile correspondante :



En ce qui concerne la maîtrise de la demande en énergie (MDE), l'analyse a pu être effectuée sur la totalité des services ayant répondu au questionnaire, repartis dans 60 locaux. En 2024, 30% des locaux audités ont commencé une démarche de MDE (contre 20% en 2023) et 23% d'entre eux s'approprient à entamer cette démarche prochainement.

Parmi les actions récurrentes, on trouve :

- La mise en place de rappels (oraux et écrits) sur les écogestes (83%) ;
- L'extinction des ordinateurs et des imprimantes en dehors des heures de travail (17%) ;
- Des équipements d'extinction automatique des lumières (11%) ;
- Des climatiseurs utilisés qu'à partir d'une certaine heure et/ou avec une commande centralisée automatique (pour la nuit notamment) (11%) ;
- Le remplacement de néons par des éclairages LED (11%) ;
- L'utilisation de la ventilation naturelle (6%) ;
- L'achat de ventilateurs en complément de la climatisation pour limiter le nombre d'heure de climatisation (6%).

Ainsi, 50% des services ayant entrepris une démarche de MDE ont vu leur facture réduite suite à la mise en place d'une partie de ces actions. Pour l'autre moitié des services, l'absence d'impact sur leur facture d'électricité peut s'expliquer pour la plupart (80% des cas) par des actions de MDE se limitant à la mise en place de rappels sur les écogestes.

Parallèlement, sur l'ensemble des services questionnés, 12% d'entre eux ont ou vont réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) de leur bâtiment. A noter que la majorité des services avait réalisé ce diagnostic énergétique en 2012. Parmi ceux ayant effectué un DPE récemment, s'en sont suivis des travaux de remplacement des climatisations et d'isolation.

Enfin, les données transmises par les 45 services, répartis sur 60 locaux, ont partiellement pu être prises en compte pour l'analyse des services publics quant à leurs installations photovoltaïques. En 2024, 33% des locaux sont équipés d'une installation photovoltaïque et 2 bâtiments ont une installation en projet.

Les données portant sur le photovoltaïque restent cependant très partielles puisque parmi les 15 installations photovoltaïques recensées, seulement 5 d'entre elles sont caractérisées, via les formulaires reçus, par des données cohérentes.

D'après la base de données communiquée, sur les 26 locaux qui sont la propriété du Pays, seuls 11 sont équipés de panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 340 kWc. Cette puissance est sous-estimée puisque les données sont manquantes pour 3 de ces installations.

Enfin, la production annuelle des installations du Pays et leur capacité à fournir une certaine autonomie énergétique aux services administratifs ne peuvent être exprimées de manière fiable dans le cadre de cette collecte de données, les informations recueillies étant trop disparates par rapport aux technologies photovoltaïques réellement déployées.

